

Image not found or type unknown



En cas de décès, droits si conjoints non mariés

Par **macha21**, le **16/02/2008** à **17:47**

Je vis maritalement avec un monsieur, nous sommes divorcés , avec chacun des enfants; moi 3 et lui 1. Je suis propriétaire de ma maison construite juste avant de le connaître mais il a beaucoup fait pour l'améliorer.rnJe voudrais savoir s'il m'est possible de faire un contrat chez notaire afin de lui assurer , si je décédais avant lui, la jouissance gratuite du logement jusqu'à sa mort, sans que mes enfants puissent réclamer leur part d'héritage. Sinon, ils auraient vite fait de le mettre dehors sans se préoccuper de son devenir!rnJe vous remercie de votre aide et renseignements